

**Communiqué du Maire de Villeneuve d'Ascq**

Le 7 mai 2020,

**Urbanisme tactique : Villeneuve d'Ascq se mobilise  
en vue du déconfinement**

---

Pour accompagner au mieux la phase de déconfinement, la ville de Villeneuve d'Ascq s'organise afin de développer un urbanisme tactique adapté aux enjeux sanitaires.

La ville cartographie actuellement les axes prioritaires pour améliorer la place du vélo et du déplacement pédestre. Il s'agit d'une part d'éviter de trop grandes concentrations de population, comme dans les transports en commun, et d'autre part d'éviter la congestion de nos axes de circulation.

Dans ce cadre, les services de la ville sont partie prenante du groupe de travail dédié mis en place par la Métropole Européenne de Lille en lien avec le CEREMA. Il me paraît également utile de rappeler qu'en matière d'aménagement de voirie, seule la MEL reste compétente. Je remercie d'ailleurs son Président Damien CASTELAIN pour les initiatives prises dans ce domaine et la mobilisation de ses services.

D'ores et déjà, j'ai souhaité que les propositions de l'Association Droit au Vélo (ADAV), avec la mise en place de voies cyclables réversibles, puissent rapidement être affinées pour une mise en œuvre sur notre territoire, à savoir :

- la sécurisation du Boulevard de l'Ouest,
- l'avenue du Pont de Bois,
- le passage sous le boulevard du Breucq (RN 227) entre les Moulins et le quartier du Château.

En plus de cela, nous travaillons sur une dizaine d'axes complémentaires pour lesquels il nous faut étudier le déploiement de pistes cyclables réversibles ou la sécurisation de certains tronçons, notamment aux intersections. Il s'agit notamment ici de conforter les voies cyclables qui longent les principaux axes de transports publics (métro et bus).

En parallèle, la question de la réduction de la vitesse en ville est centrale pour sécuriser le développement des mobilités actives. C'est une problématique que je ne découvre pas puisque l'extension des « zones 30 » est continue sur Villeneuve d'Ascq depuis des années, 6 opérations déjà programmées auprès de la MEL et concertés avec les riverains sont en attente de réalisation. J'en ai fait un point important de mon action municipale.

Il m'apparaît très important de tout faire pour accélérer cette mutation déjà en cours. C'est pourquoi, un travail est actuellement mené pour prioriser la réduction de la vitesse à 30 km/h sur les axes les plus sensibles en cœurs de quartiers. Une dizaine d'axes pourraient être concernés par une signalétique provisoire.

S'il est encore trop tôt pour arrêter un calendrier au regard de la charge de travail pour les services de la MEL, de la disponibilité des entreprises ou des contraintes légales et réglementaires, je veux ici dire l'engagement qui est le nôtre pour faire bouger rapidement les lignes.

Enfin, concernant les commerces de proximité et les cœurs de quartier, la question de l'élargissement provisoire des trottoirs peut se poser même s'il est très difficile de le mettre en œuvre dans les quartiers anciens afin de permettre le respect de la distanciation physique et la mise en place de files d'attentes sécurisées. Dans ce cadre, nous étudierons les demandes des commerçants concernés afin de sécuriser ces cheminements par un balisage adéquat sachant que cela peut réduire le nombre de places de stationnement dont ces mêmes commerçants ont besoin.

Il en sera de même pour les écoles où je serai naturellement attentif aux demandes qui pourraient remonter des Conseils d'écoles.

De manière générale, la situation actuelle me conforte dans mon diagnostic d'une évolution des besoins et des formes de mobilité sur notre territoire villeneuvois et métropolitain. L'aménagement en 2019 de la rue Charles le Bon en « zone 30 » avec aménagement d'une voie verte tout du long illustre parfaitement ce que nous voulons renforcer à l'avenir même si c'est beaucoup plus difficile sur des rues anciennes.

Les nombreuses actions déjà engagées par la ville pour encourager les mobilités actives et la transition écologique se poursuivront dès la reprise d'activité des entreprises de BTP : déploiement d'abris à vélos dans les écoles, renforcement du réseau d'arceaux vélos à proximité des équipements publics et commerces ainsi que le renforcement des solutions de stationnement sécurisées, les aménagements apaisés de l'espace urbain...

Gérard CAUDRON  
Maire